

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.  
Abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00 par an. Etranger, \$1.50 par an.

---

VOL. VI.

1 AVRIL 1907

No. 7

---

SOMMAIRE—Note juste, les élections manitobaines—Réponse de Mgr au *Free Press*—Fête à M. l'abbé Cloutier—Feu l'abbé Molurier—Retraites pascuales—Prise d'habit—Au club catholique—Douzième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'archevêque.

---

## NOTE JUSTE.

### LES ELECTIONS MANITOBAINES.

Parlant des résultats des élections Manitobaines, le "VÉRITÉ" de Québec, en date du 16 mars dernier, dit:

"Au point de vue de la minorité catholique, le maintien au pouvoir du Cabinet Roblin, signifiera probablement, la continuation du régime de tolérance établi depuis quelques années. M. Roblin qui passe pour n'être point un fanatique, semble avoir permis dans les campagnes, une application large du règlement Laurier-Greenway.

Rien ne garantit légalement la continuation de cette tolérance, mais nos coreligionnaires en profitent temporairement. A Winnipeg, —(note des CLOCHES — non seulement à Winnipeg, mais à Brandon et partout où la population est en majorité protestante) — la situation est différente, et nos compatriotes sont strictement obligés, pour faire donner à leurs enfants une éducation convenable, de créer, à côté des écoles publiques maintenues de leurs deniers, des écoles indépendantes qui leur coûtent annuellement, des milliers et des milliers de piastres.

"M. Brown avait écrit, dans son appel aux électeurs, des paroles qui ont paru à beaucoup de nos coreligionnaires, grosses de menaces. "Nous ne tolérerons pas, disait-il, que les écoles qui ne se conformeront pas aux termes de la loi scolaire, reçoivent les octrois législatifs," et beaucoup ont vu dans cette phrase, le fin

probable du régime de tolérance permis par M. Roblin. Peut-être n'était-ce qu'un axiome sonore."

C'est bien là la note juste. Seule, la dernière phrase de cette citation appelle une remarque; remarque d'autant plus importante qu'elle est la clef de voûte de toute l'élection manitobaine.

La VÉRITÉ dit: "Peut-être n'était-ce (la menace de M. Brown) qu'un axiome sonore"

Nous répondrons simplement par cette question que nous posons à tous les Catholiques de la province de Québec et à LA PRESSE du (8 mars) en particulier:

Qu'auriez-vous fait à notre place?

Lequel des deux candidats auriez-vous choisi?

Celui qui se présentait à vous après avoir permis pendant plusieurs années, une application moins brutale d'une loi scolaire injuste, spoliatrice et condamnée par le plus haut tribunal de l'Empire?

Ou bien celui qui, pour gagner votre sympathie, vous menaçait publiquement et par son organe attitré, *d'appliquer cette loi inique dans toute sa rigueur?*

Or, telle était dans les dernières élections provinciales du Manitoba, la situation respective des deux partis politiques.

D'une part, M. Roblin se présentait ayant pour plaider en sa faveur auprès du vote catholique, "une temporisation que nous avons su reconnaître et apprécier, mais que toutefois, ses adversaires ont regardée à la loupe et grossie démesurément, selon le besoin de leur cause."

D'autre part, le parti de l'opposition se présentait devant les Catholiques, avec des menaces que l'expérience payée déjà si chère, ne leur permettait pas de croire vaines.

Et, en admettant même, comme on s'est plu à nous le dire sur tous les tons, que M. Brown n'ait pas eu l'intention de remplir sa promesse: *d'appliquer la loi dans toute sa rigueur*, c'est-à-dire, de recommencer et d'augmenter la persécution scolaire contre les Catholiques, comment les Catholiques auraient-ils pu, en conscience, donner leur appui et accorder leurs suffrages à un homme assez peu loyal pour promettre à une partie de ses électeurs, une chose qu'il se proposait de ne pas tenir?

Et, en effet, ou M. Brown aurait tenu sa promesse envers les fanatiques et aurait repris la persécution violente contre les Catholiques, en appliquant la loi scolaire dans toute sa ri-

gueur inique; et alors, sa menace n'aurait plus été seulement un os jeté aux affamés de persécution; ou il aurait suivi la conduite de M. Roblin, et dans ce cas, il aurait menti à ceux de ses électeurs qui ne lui avaient accordé leurs votes qu'à la condition qu'il appliquerait la dite loi scolaire dans toute sa rigueur.

Dans l'un ou l'autre cas, M. Brown, et par conséquent, le parti qui l'avait choisi pour chef, ne pouvait avoir droit au vote loyal et franc, des Catholiques et des Canadiens français.

D'ailleurs, nous n'avons pas eu à attendre longtemps pour avoir la preuve que les menaces de M. Brown n'étaient pas un "Axiome sonore"

Reprenant à son tour, le refrain du FREE PRESS, organe attitré de M. Brown, la TRIBUNE de Winnipeg du 11 mars 1907, expliquait clairement et sans ambûge, la pensée d'en arrière de la tête de M. Brown et des siens

Voici en quels termes nullement ambigus s'exprimait LA TRIBUNE:

### ANOTHER CHURCH VICTORY

TRIBUNE 11 NOV. 1907

Archbishop Langevin has announced that he regards the return of the Roblin Government as a victory for his church.

His Grace has good reasons for so regarding it

The Archbishop is opposed to compulsory education. The Roblin Government declines to pass a compulsory education Act — while the Opposition advocates compulsory education.

The Archbishop is hostile to the National Schools. The Roblin Government does not insist on National Schools —

### UNE AUTRE VICTOIRE DE L'ÉGLISE.

TRIBUNE, 11 nov. 1907.

L'Archevêque Langevin a déclaré que le retour du Gouvernement Roblin est une victoire pour l'Église (note de la R. — Mgr n'a jamais fait semblable déclaration. Mgr a dit à la Cathédrale: "Les élections dans les provinces de l'Alberta, Assiniboia et Manitoba sont le triomphe du Fair Play britannique et une leçon pour tous ceux qui avaient fait appel au fanatisme.)

"Sa Grandeur a de bonnes raisons pour penser ainsi.

"L'Archevêque est opposé à l'école obligatoire. Le Gouvernement Roblin refuse de pas-

while the Opposition does insist on having them.

The Archbishop firmly believes that the schools that are supported at public expense should be under the direction of his church, where the majority of the students belong to his church. The Roblin Government permits the Archbishop to direct such schools as he may please—to decorate them with the crucifix, to bless them as church institutions and to have them conducted by nuns—while the Opposition insists on the school laws being rigidly enforced.

Under such circumstances, how could Archbishop Langevin regard the Roblin Government as anything but a victory for his church? It was a victory for the church—a great victory—as well as for the Whisky Trust, the Grain Combine, and Mackenzie and Mann.....

ser une loi sur l'École obligatoire—tandis que l'Opposition réclame avec instance cette école obligatoire.

“L'Archevêque croit fermement que l'école qui est supportée par les fonds publics, doit être sous la direction de son Église, là où la majorité des élèves est catholique. Le Gouvernement Roblin permet à l'Archevêque de diriger ces écoles comme il lui plaît—de les décorer avec des crucifix, de les bénir comme des institutions catholiques et d'y faire enseigner des religieuses, tandis que l'Opposition insiste pour que la loi soit rigoureusement observée.

Dans de telles circonstances comment l'Archevêque Langevin peut-il regarder le retour du Gouvernement Roblin autrement que comme une victoire pour son Église? C'est une victoire pour l'Église, c'est une grande victoire—comme aussi, pour le monopole du Whisky, la Combine du grain et Mackenzie et Mann.....

Voilà au moins, qui a la franchise de mettre les choses au point!

Aussi, nous remercions la TRIBUNE de ces déclarations très opportunes.

Elles indiquent clairement quelle était la situation, et de quel côté devait se porter le vote catholique aux dernières élections.

Elles énumèrent les fameux et innombrables privilèges (!) tant reprochés à M. Roblin, et qui d'après la TRIBUNE, se chiffrent à “trois”:

1o Le Crucifix dans les écoles !

2o Bénédiction des écoles !!

3o Maintien des religieuses !!!

Songez donc quels crimes abominables !

Et ce sont ces trois privilèges accordés, non pas partout— mais là seulement où les Catholiques sont en majorité, qui ont causé tout l'émoi dont le parti de l'Opposition ne peut revenir.

Où, songez donc, mettre un Crucifix dans une école ! Mais, les Protestants ne croiraient-ils plus même au Christ ?

La bénédiction des écoles ! Mais les Ministres protestants ne bénissent-ils pas les institutions protestantes ?

Le maintien des religieuses ! Mais ces religieuses n'ont-elles pas leur brevet du Gouvernement, ne se conforment-elles pas à toutes les rigueurs de la loi ; n'enseignent-elles pas avec des livres approuvés par le ministre de l'Instruction publique ?

C'est donc bien et uniquement contre le Christ et contre l'idée religieuse qu'a été faite la loi du Manitoba !

C'est donc uniquement pour avoir laissé quelque latitude dans l'application de cette loi injuste, que le Gouvernement Roblin est voué aux gémonies par l'Opposition.

C'est donc contre cette mesure de modération que l'on fait crime aux Catholiques de ne pas avoir voté.

Que ces reproches insensés viennent du FREE PRESS ou de la TRIBUNE, rien de plus naturel, et nous n'en sommes nullement surpris ; mais, que ce soient des Canadien-français et des organes comme LA PRESSE qui se prétendent catholiques qui les adressent à des compatriotes et à des coreligionnaires, cela fait verser la mesure : c'est assurément un signe des temps, et prouve combien Mgr l'Archevêque avait raison de s'élever, dans son sermon à la Cathédrale de St Boniface, au lendemain des dernières élections, contre le bétail humain qui ne sent que l'écurie, qui se vend et se paie tant la livre.

#### CONCLUSION

La question des écoles n'est donc pas encore réglée, puisque l'on reproche au Gouvernement Roblin de ne l'avoir point appliquée dans toute sa rigueur !

UNE RÉPONSE DE MGR L'ARCHEVEQUE  
À UN RAPPORT FAUX ET INEXACT DU "FREE PRESS"  
SUR SON SERMON DU 10 MARS 1907.

Archevêché de St Boniface,  
13 mars, 1907.

Au Rédacteur du "FREE PRESS" Winnipeg, Man.

Cher Monsieur,

Dans votre numéro du 11 courant, vous avez prononcé un très regrettable article: "ARCHBISHOP'S PRONOUNCEMENT" Je vous prie de vouloir bien me permettre d'insérer dans les colonnes de votre journal si répandu, un rapport exact de mon sermon de dimanche dernier, le 10 mars courant.

Exprimant mon opinion sur les élections provinciales dans l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, j'ai dit qu'elles étaient un triomphe et une leçon.

Le triomphe du fair play britannique et une leçon pour ceux qui veulent faire du capital politique en soulevant le fanatisme.

Je n'ai point mentionné l'Église ni l'instruction obligatoire Ceci est une pure invention de votre reporter.

J'ai ensuite invité mes fidèles à examiner leur conscience afin de voir comment ils avaient voté.

J'ai exprimé mon profond dégoût pour ceux qui avaient pour ainsi dire, placé leur vote sur le marché et s'étaient vendus comme un vil bétail.

J'ai exprimé ma pitié pour ceux qui avaient agi par vengeance, ou poussés par quelq' autre mauvaise passion. J'ai ajouté de plus, que les lois sacrées de la moralité chrétienne existent en temps d'élection comme en tout autre temps de l'année, et dans la vie politique comme dans toutes les autres positions sociales Ces lois ne souffrent aucune dispense.

L'Église, dis-je encore, a le droit et le devoir de guider la conscience des fidèles durant le temps des élections comme en tout autre temps de l'année, en ce qui concerne les questions politiques et religieuses, comme la loi des licences, du mariage civil, des écoles etc., etc. En outre, tout comme leurs pasteurs, les fidèles ont le devoir d'aider et de défendre la cause de la religion.

J'ai d'ailleurs, pris bien soin d'éviter toute parole et toute allusion qui auraient pu froisser les sentiments de qui que

ce soit et d'une catégorie quelconque de la population, car quoique dans l'accomplissement de mon devoir sacré, je n'ai pas à m'occuper du jugement de l'opinion publique, mais seulement de Celui de qui je tiens mes pouvoirs; néanmoins, je suis trop fier de mon titre de sujet britannique pour faire quoique ce soit qui puisse jeter sur ce titre le moindre discrédit.

Je ne me laisse guère émouvoir par les dires des journaux qui cherchent à soulever des sentiments hostiles contre les catholiques, comme vous l'avez fait par votre article de ce matin (13 mars) au sujet d'un prétendu arrangement scolaire entre l'Hon. M. Roblin et moi — arrangement qui n'existe que dans votre imagination; et aussi par votre article d'hier: "Satisfing extremes" Je n'ai, en effet à répondre que de mes paroles et de mes actes, et non de ce qui peut se dire ou s'inventer.

Personne n'ignore du reste, que la question des écoles est pour vous un foot-ball politique.

Je tiens néanmoins, à vous remercier, cher Monsieur, d'avoir proclamé que je suis un *vrai clérical, indépendant de tout parti politique, quand une question de principe est en jeu*. Je proteste cependant contre ce que vous appelez des privilèges spéciaux pour nos écoles.

Les Catholiques ne demandent point de privilèges spéciaux — comme ceux qui sont exempts de deux des plus importantes lois du pays: ( les Doukobors ). Ce que les Catholiques demandent, c'est que la Constitution du Canada contenue dans " l'Acte de l'Amérique du Nord, de 1868 " et dans " l'Acte du Manitoba, de 1870 ", vrai pacte parlementaire ( Which was in truth a parliamentary compact ) selon les expressions mêmes du jugement des Honorables Lords du Comité judiciaire de l'Honorable Conseil privé de l'Empire (1880) soit respectée et observée fidèlement en matière d'éducation, comme sur tout autre point.

Tout homme dans le pays, au fait de notre Constitution canadienne, sera obligé d'admettre la véracité de mes paroles.

Sous le noble drapeau britannique, justice entière doit être rendue aux Catholiques comme aux autres citoyens.

Que les Gouvernements du Canada gardent donc les privilèges pour ceux qui en ont besoin, et qu'ils nous donnent ce à quoi nous avons un droit strict. Alors, mais alors seulement, nous aurons la paix et le contentement dans le pays.

Espérant que vous me ferez la faveur de publier ce résumé de mon sermon et les quelques explications qui y sont ajoutées,

Je demeure, cher Monsieur, votre humble serviteur,

† Adélarde, O.M.I.

Arch. de St Boniface.

CONCLUSION. — La question des écoles du Manitoba n'est pas encore réglée !!

### COUVENT DE ST NORBERT

FÊTE ANTICIPÉE DE M. GABRIEL CLOUTIER, CURÉ.

Le 10 mars au soir, les élèves du Couvent de St Norbert ont célébré la fête de leur digne Curé, en jouant un drame très intéressant; et les bonnes Sœurs Grises ont eu l'ingénieuse et délicate pensée de faire écho aux fêtes jubilaires du 28 août 1906, 25e anniversaire du sacerdoce de M. l'abbé Cloutier.

C'était comme une "octave de mois" selon la remarque de Mgr l'Archevêque présent à cette délicieuse soirée.

Les trois élèves qui se sont le plus distinguées dans le drame sont: Delle Thérèse Collin, Delle Menu, toutes deux de St Boniface, et Delle Lavallée de St François-Xavier.

Trois élèves ont été couronnées comme membres de l'Académie, à la fin de la séance.

Avant de lire l'adresse à M. le Curé, les élèves ont exécuté de jolies évolutions avec des corbeilles de fleurs, et trois anges de toute beauté: l'ange de la charité, l'ange de la science, l'ange de la religion, sont venus au secours des enfants, pour louer dignement leur père bien-aimé.

Dans sa réponse, M. l'abbé Cloutier a remercié tous ceux qui avaient pris part à sa fête jubilaire; et il a adressé des paroles émues à Mgr l'Archevêque. Dans sa réponse, Sa Grandeur a rappelé les services précieux rendus par M. l'abbé Cloutier, au diocèse de St Boniface, alors qu'il était procureur à l'Archevêché. " M. le Curé, s'est écrié Monseigneur, je suis heureux de dire que nous n'avons pas payé notre dette en vous offrant ce calice qui était le don du cœur; le Divin Maître seul vous donnera la récompense méritée.

Monseigneur, en louant les bonnes Sœurs Grises, a fait remarquer que leurs séances sont toujours intéressantes et toujours nouvelles.



## FEU M. L'ABBÉ MOLURIER.

Samedi, le 23 mars, est décédé à St Boniface, M. l'abbé Ferdinand Molurier, prêtre du diocèse d'Angoulême, France.

Atteint depuis quelques années déjà d'une maladie de poitrine contractée dans l'exercice de son saint ministère, M. l'abbé Molurier dut laisser la paroisse qu'il desservait, et sur l'avis de son médecin, partir pour le Canada.

Accueilli avec bienveillance par Mgr l'Archevêque, il fut placé comme vicaire à la Cathédrale où il a laissé un si bon souvenir

Malheureusement, la maladie était trop avancée, et l'air du Manitoba d'ordinaire si favorable aux poitrines faibles, ne put le guérir.

Il dut abandonner son poste pour garder bientôt la maison puis la chambre. Un mieux se fit sentir au printemps dernier, et tout l'été se passa assez bien, mais avec l'automne, le mal reprit le dessus; et, M. l'abbé dut de nouveau garder la chambre qu'il ne quitta plus

Grâce à la bienveillance de M. le Grand Vicaire Mgr Dugas, M. l'abbé avait obtenu de Mgr l'Archevêque la permission de dire la messe dans la maison. Ce fut pour lui, l'adoucissement et la consolation dans ses souffrances physiques et morales. Aussi, quelle ferveur ne mettait-il pas, et quelle énergie n'a-t-il pas déployée, pour offrir le Saint Sacrifice presque jusqu'au dernier jour.

Annonçant la mort de M. l'abbé Molurier, dans la chapelle des Sœurs Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée où il était allé présider à une prise d'habit et à une rénovation des vœux, Mgr l'Archevêque disait:

Avant de vous entretenir au sujet de la fête, je recommande à vos prières, l'âme de M. l'abbé Molurier, qui vient de mourir, il y a quelques instants. M. Molurier était un prêtre distingué, intelligent et excellent. Il avait une âme d'apôtre; et sa mort est une grande perte pour nous. Sa foi et sa piété n'avaient d'égal que son énergie indomptable, dont il a donné des preuves jusqu'à son dernier instant."

Durant toute sa maladie, M. l'abbé Molurier a été assisté de Mgr Dugas, et de son directeur, le R. P. Dugas, recteur du Collège de St Boniface, qui a été pour le pauvre malade d'un dévouement bien grand.

M. Molurier a été exposé chez sa mère. MM. Desjardins et

Cie, entrepreneurs de pompes funèbres, avaient décoré l'appartement avec beaucoup de goût, tout en respectant autant que possible, les désirs du défunt.

Le service funèbre a eu lieu lundi matin, à la Cathédrale, et a été chanté par Mgr Dugas, tandis que Mgr l'Archevêque assistait au trône.

L'église était remplie de fidèles et d'amis, heureux de prouver leur admiration pour ce prêtre qui, quoique n'ayant fait pour ainsi dire, qu'apparaître à la Cathédrale, y avait cependant, laissé le meilleur souvenir.

A toute la famille si éprouvée de M. l'abbé Molurier, nous offrons nos plus sincères sympathies.

#### RETRAITES PASCALES.

Les retraites pascales ont été suivies cette année, avec une fidélité et une régularité qui ont prouvé combien la population de la ville archiépiscopale était sûrement chrétienne.

Aussi, le distingué et éloquent prédicateur de ce carême, le R. P. Billau, Rétemptoriste, a-t-il été très satisfait de la foule d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles qui se sont empressés de venir entendre la parole de Dieu, qu'il leur apportait avec un cœur rempli de l'unique désir de faire aimer toujours davantage Notre Saint Rédempteur.

#### PRISE D'HABIT.

Samedi le 23 mars, en la chapelle des Sœurs Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée, à St Boniface, Mgr l'Archevêque a présidé à la rénovation des vœux de Sr Marie de la Présentation, et à la prise d'habit de Melle Amélia Grégoire d'Hochelaga, P. Q, désormais, Sr Mechtilde du St Sacrement.

Dans le cours de la cérémonie, Sa Grandeur a montré combien était grande la mission de l'éducation chrétienne, et combien était noble l'Apostolat de toutes les communautés enseignantes.

#### AU CLUB CATHOLIQUE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

12 MARS, 1907.

Les élèves de l'Académie de l'Immaculée-Conception, ont joué, en anglais, le drame si touchant, si sublime du bienheureux Thomas Moore, et elles ont réussi à merveille.

Vraiment, les Rdes Sœurs de Jésus et Marie d'Hochelaga (Montréal), ont lieu d'être fières de leurs enfants. Plusieurs scènes ont fait couler des larmes. Delle Czernigiervig et Delle MacDonald se sont surpassées, l'une dans le rôle de Thomas Moore et l'autre, dans le rôle de sa fille Marguerite.

Delle Gellely a rempli avec un naturel étonnant, le rôle si mélancolique et si digne de la reine Catherine d'Aragon.

A la fin de la séance, une adresse a été lue à S. G. Mgr l'Archevêque auquel les enfants ont présenté la magnifique somme de \$50 00 en or pour sa cathédrale.

M. l'abbé Cherrier, curé de la paroisse, s'est alors levé, et, après avoir parlé du zèle de Mgr l'Archevêque pour la cause de l'éducation, et le recrutement du clergé, il a rappelé que la salle du " Club Catholique " était due à la générosité de feu Mgr Ritchot dont il est le légataire universel, " On sait, Monseigneur, a dit M. le Curé, que j'ai combiné, avec votre permission, une œuvre paroissiale avec l'œuvre du recrutement du clergé, et je suis heureux de vous présenter ce soir, une offrande annuelle pour les clercs. " — M. l'abbé Cherrier remit alors à Monseigneur, un chèque de \$300.00 !

Mgr l'Archevêque dans sa réponse, a loué hautement l'œuvre des religieuses, disant que tout catholique et même tout citoyen devait l'apprécier en plein Winnipeg et en donner des preuves.

Monseigneur a proclamé les services nombreux et exceptionnels rendus par M. l'abbé Cherrier, à tout le diocèse, pour la cause de l'éducation lors de nos luttes scolaires, et à l'Université de Manitoba, et l'a remercié avec effusion de sa générosité pour l'œuvre des clercs. — Monseigneur a montré l'avantage inappréciable de l'éducation catholique, en citant le courage indomptable du B. Thomas Moore, homme de caractère par excellence, et qui suffirait à lui seul pour sauver l'honneur de l'Angleterre à l'heure de l'apostasie nationale.

## LE DOUZIEME ANNISERSAIRE DE LA CONSECRATION EPISCOPALE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE

Les fêtes du 12me anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'Archevêque, ont revêtu, cette année, un cachet tout spécial. Les événements politico-religieux auxquels venaient de donner lieu les dernières élections, ont fait de ces fêtes intimes, le point de départ d'une action sociale et religieuse qui

ira porter dans toutes les veines du corps de l'Eglise manitobaine, une surabondance de vie.

A L'ORPHELINAT DE WINNIPEG. — Si Monseigneur est le Père de tous les fidèles, on sait que de tous ses enfants, les plus aimés sont les pauvres petits orphelins; aussi, est-ce à ces pauvres déshérités qu'il est allé porter sa première bénédiction, dès le 17 mars

Les petits ont reçu leur Père avec joie et lui ont fait une de ces réceptions dont leurs dévouées maîtresses ont seules le secret. Récitations en anglais et en français, chant, musique, rien ne manquait à la charmante séance.

LA ST PATRICE. — Ce même 17 mars, Monseigneur a officié pontificalement à l'église Ste Marie, de Winnipeg, en l'honneur de St Patrice. — Le R. P. Leduc, O. M. I., a donné le sermon de circonstance. Dans l'après midi, quarante adultes ont reçu le sacrement de confirmation, en cette église

Après la grand'messe, Mgr l'Archevêque a remercié le R. P. Leduc de son sermon si pratique et si intéressant, et Sa Grandeur en a profité pour louer la nation irlandaise de sa constance héroïque dans la foi, et pour adresser aux Catholiques Irlandais de Ste Marie, le mot du cœur.

RÉCEPTION À L'ARCHEVÊCHÉ. — A la sortie des Vêpres, les sociétés catholiques de St Boniface sont venues présenter à Monseigneur leurs hommages et leurs souhaits. Au nom de toutes ces sociétés et de tous les Catholiques de St Boniface, M. H. Béliveau présenta à Sa Grandeur, une adresse que nous pouvons appeler un "programme d'action catholique" et dont nous nous faisons un devoir de donner ici le texte intégral. Nous reproduisons cette adresse avec d'autant plus de plaisir qu'elle résume parfaitement, les sentiments de tous les de tous les Catholiques sincères à l'heure actuelle, et qu'elle donne la note caractéristique des fêtes épiscopales de cette année.

A SA GRANDEUR MGR L. P. A. LANGEVIN, O. M. I.,  
ARCHEVÊQUE DE ST BONIFACE.

MONSEIGNEUR,

L'anniversaire de votre consécration épiscopale nous fournit l'occasion de nous approcher plus près de vous pour vous exprimer nos vœux et vous faire nos souhaits.

C'est un devoir en même temps qu'une satisfaction pour

nous, car nous voyons en votre personne plus qu'un homme richement doué sous le rapport du cœur et de l'intelligence, nous voyons le représentant de Jésus-Christ parmi nous car, à pareille époque, il y a douze ans, vous receviez le lourd fardeau de régir cette portion de l'Église de Dieu qui est celle de St Boniface.

Au moment où bien des idées fausses sont semées dans le monde par une infinité de moyens, nous tournons nos regards vers celui qui a reçu mission de garder intact le dépôt de la foi parmi nous. On l'a souvent répété, et rien n'est si vrai. "les idées mènent le monde" c'est dire qu'elles disposent de la force publique, et sont ainsi toutes puissantes pour le bien comme pour le mal.

Nous reconnaissons donc, Monseigneur, et nous tenons à le déclarer ici, que c'est être mal avisé, de vouloir éloigner l'Église représentée par l'évêque et ses prêtres, de la participation au mouvement social.

Un coup d'œil jeté sur le monde actuel, nous montre l'Église de Jésus-Christ triomphante en Allemagne et en Belgique, profondément humiliée en France; or, c'est un fait notoire que le mouvement social est activé en Allemagne et en Belgique par un clergé actif et mêlé à la société pendant qu'en France on a malheureusement trop mis en pratique la devise de la Franc-maçonnerie et de tous les ennemis du bien, à savoir: "Le Prêtre à la sacristie"

Il est de toute évidence en effet, que si ceux qui sont les représentants nés des saines idées dans le monde, se retirent de la vie publique, ceux qui représentent le mal ici-bas, prendront la direction de la force publique, pour la faire servir à la satisfaction de leurs basses passions. C'est ce qui hélas! a fait que cette belle contrée jadis appelée; "le doux pays de France, la fille aînée de l'Église" renie aujourd'hui officiellement Dieu, et met à la porte ses plus paisibles, ses meilleurs citoyens.

Il n'y a pas d'illusion à se faire, les idées qui ont accumulé ces désastres sur notre ancienne mère-patrie, sont semées dans ce pays, et elles germent déjà en fruits de défiance contre l'Église et son action sociale.

Nous voulons nous opposer à leur progrès. Dans nos familles, nous voulons redire souvent la suprême importance de la soumission à Celui qui a charge de nous diriger; n'est-ce pas

la meilleure garantie que nous pouvons avoir du respect de nos enfants pour l'autorité paternelle.

Dans la société, nous voulons proclamer fausse, chaque fois que nous l'entendrons énoncer, la doctrine qui veut que dans la vie publique on n'aie pas à tenir compte des lois qui doivent nous régir comme Catholiques pratiquants et convaincus.

Nous savons, Monseigneur, que rien ne saurait vous être plus agréable, c'est pourquoi les Sociétés catholiques de cette paroisse, que "l'Alliance Nationale" en ce moment, à l'honneur de représenter, vous demandent de les bénir, pour leur obtenir force et courage de Celui sans lequel les meilleures résolutions restent sans effets pratiques, afin que, fidèles à leur mission, elles vous soient une aide puissante dans la lutte journalière que Votre Grandeur a à soutenir pour le triomphe du bien et la véritable paix de la Société.

Les Sociétés Catholiques de St Boniface,  
Par L'ALLIANCE NATIONALE,

RÉPONSE DE MGR L'ARCHEVÊQUE. — Après avoir remercié M. H. Béliveau, ainsi que les Sociétés Catholiques de St Boniface dont il s'était fait l'interprète, de ces paroles si bonnes, si réconfortantes, Mgr l'Archevêque demanda à tous de s'efforcer de mettre en pratique les idées si justes que renfermait cette adresse, et qu'ainsi, l'avenir du Catholicisme au Manitoba, serait assuré. Plus que jamais, dit Monseigneur, les Catholiques doivent s'unir, se grouper et ne faire qu'un avec leur chef, pour défendre avec succès l'intégrité de leur foi. Une évolution très grande s'est déjà faite dans le monde et qui va sans cesse grandissante. Aujourd'hui, c'est bien le peuple qui gouverne, parce que c'est lui en effet, qui fait les lois, puisque c'est lui qui, en toute liberté, choisit ses législateurs.

Il est donc de la première importance que le peuple n'agisse point en aveugle; mais au contraire, qu'il voie clair et élise ses représentants, en pleine connaissance de cause.

Après avoir exprimé toute la confiance qu'il avait dans la population de St Boniface dont il a su apprécier depuis longtemps, la ferveur religieuse et le patriotisme, Monseigneur termina sa toute intime allocution en donnant à tous, sa paternelle bénédiction.

A ST CHARLES. — Dimanche soir, Monseigneur s'est rendu à St Charles où les élèves du couvent des Religieuses Oblates

du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée, lui ont offert une magnifique petite séance en anglais et en français. Musique, tableaux vivants, chant, déclamation, rien n'a manqué pour faire passer une heure des plus délicieuses.

Pour couronner la séance d'une manière peu ordinaire, les paroissiens de St Charles ont offert à Monseigneur, pour l'œuvre de la Cathédrale, une superbe corbeille remplie de noix dorées. La corbeille était en billets de banque, et les noix renfermaient des pièces d'or; le tout formant la belle somme de deux cents piastres.

Après avoir félicité Maitresses et élèves qui débutent par des coups de maîtres, Monseigneur remercia les paroissiens de St Charles, et leur si actif et si dévoué Curé, le R. P. Thibodeau, O.M.I., des sentiments si sincères et si affectueux qu'ils venaient de lui exprimer, ainsi que de la généreuse aumône qu'ils venaient de lui remettre pour la Cathédrale.

Mgr Dugas, P. A. et Vicaire-Général, ainsi que le R. P. Dandurand, O.M.I., avaient accompagné Mgr l'Archevêque.

Avant de terminer la séance, les élèves ayant appris que le R. Père Dandurand allait bientôt entrer dans sa 89<sup>e</sup> année, elles lui offrirent des vœux de fête dont l'anticipation ne faisaient que confirmer la sincérité

ORDINATIONS. — Le lendemain, lundi le 13, en la chapelle de la Maison Vicariale des Révérendes Sœurs Grises, avaient lieu les ordinations suivantes:

A LA PRÊTRISE — Le R. P. Marcellin Picherit de la Congrégation des Enfants de Marie-Immaculée (les Pères de Chavagnes) Le Père Picherit est originaire du diocèse de Luçon, (Vendée)

Le Père Picherit avait été ordonné diacre, en la chapelle privée de Monseigneur, le 16 du même mois de mars.

— M. l'abbé Emile Labbé, du diocèse de Rouen ( Seine-Inférieure) a été ordonné sous-diacre.

Le 22 du même mois, M. Labbé a reçu le diaconat dans la chapelle de l'Hôpital de St Boniface.

MM. les abbés Norbert Bellavance et Henri Bernard ont reçu les ordres mineurs.

AU COLLÈGE DE ST BONIFACE. — Le soir, le Collège de St Boniface donnait une splendide séance.

Les élèves ont joué avec un bien grand succès, " Polyucte de Corneille " Les rôles ont été très bien rendus et les

chœurs soutenus par un orchestre des mieux choisi, ont été applaudis avec chaleur.

Deux adresses ont été présentées à Sa Grandeur: l'une en français, a été lue par M. A. Bernier; et l'autre en anglais, par M. J. Dutton.

Monseigneur y a répondu en français et en anglais. Il a fait de nouveau appel à tous les Catholiques sincères, leur a demandé de se rallier, de s'unir et de marcher la main dans la main. Puis, faisant allusion aux événements qui venaient de se passer, Monseigneur a revendiqué avec force les droits des Catholiques de toutes nationalités, à la liberté pleine et entière de parler leur langue et de prier leur Dieu; le droit des enfants catholiques à recevoir une instruction et une éducation chrétiennes; le droit des parents catholiques d'élever leurs enfants dans leur langue et dans leur foi.

S'élevant avec indignation contre les fanatiques qui prétendent que les Catholiques manitobains demandent des privilèges, en réclamant leurs écoles, Sa Grandeur a déclaré de nouveau, et pour la centième fois, que les Catholiques ne demandaient aucun privilège; mais seulement, ce que le droit naturel leur accordait, et ce que le droit positif avait déclaré leur être dû.

Monseigneur a rappelé à Messieurs les Anglais, que la couronne britannique n'avait jamais eu de plus fidèles et de plus loyaux sujets que les Canadiens français; et que si en 1774, en 1812 et en 1870, le drapeau étoilé n'avait pas remplacé le drapeau britannique sur le sol canadien, l'Angleterre le devait uniquement aux Canadiens français catholiques.

Monseigneur a rappelé que s'il y a des privilèges accordés à quelque classe de notre population, ce ne sont point les Canadiens-français; mais bien les Anglais, qui les ont reçus; mais que, malheureusement, n'ayant point la mémoire du cœur, beaucoup d'entre eux avaient oublié bien vite, que c'est à la race canadienne-française et à l'Église Catholique, qu'ils doivent d'être aujourd'hui, les possesseurs du sol le plus fertile de l'Amérique; que c'est aux Canadiens-français et à l'Église Catholique, qu'ils doivent de voir encore flotter ici, le drapeau anglais dont quelques fanatiques ne savent plus se servir que pour étrangler la liberté que les Catholiques canadiens leur ont donnée et conservée au prix de tant de sacrifices, d'efforts et même, de sang.



MESSE PONTIFICALE. — Mardi, le 19, à neuf heures et demie, Monseigneur a officié pontificalement. L'église était comble de fidèles venus afin de prier Dieu pour leur premier pasteur.

Le sermon de circonstance a été donné par le R. P. Billiau. Rédemptoriste et prédicateur des retraites pascales à la Cathédrale.

Le Révérend Père a montré quelle était la perfidie des sectaires qui s'attaquent à l'éducation chrétienne de l'enfance, afin d'arriver peu à peu, mais sûrement, à la déchristianisation des peuples. Il a fait ressortir toute l'hypocrisie de la tactique maçonnique qui, feignant une grande compassion pour l'enfance, fait tout d'abord, campagne en faveur de l'obligation de l'école, sous prétexte que l'instruction est le remède à tous les maux dont souffre l'humanité; puis, sous prétexte de charité, réclame à grands cris, la gratuité, pour arriver tout naturellement à la laïcité, c'est-à-dire à l'expulsion de Dieu de l'école; par conséquent, de l'âme des enfants et bientôt, de la société entière.

Le distingué prédicateur, afin de montrer comment le peuple peut s'habituer facilement avec le mal et accepter les mesures les plus néfastes à ses propres intérêts, compara les tactiques maçonniques à celles des Grecs, se rendant maîtres de la ville de Troie, grâce au fameux cheval de bois.

Enfin, le prédicateur montra comment Dieu avait placé à la tête de l'archidiocèse de St Boniface, un pasteur qui, avec un zèle toujours nouveau, garde jalousement, le troupeau que Dieu a confié à ses soins.

Après le sermon, Sa Grandeur donna au peuple la bénédiction papale.

DINER À L'ARCHEVÊCHÉ. — A midi, Monseigneur recevait à sa table, tous les membres du Clergé que la violente tempête de la veille n'avait pas empêché de venir. Une cinquantaine de prêtres se pressaient autour de Sa Grandeur.

A la fin du repas, Mgr Dugas, P. A. V. G., se leva pour offrir à Sa Grandeur, les vœux et les souhaits de tous les membres du Clergé

Mgr Dugas fit remarquer avec beaucoup de justesse, que les événements politiques et les attaques dont Mgr l'Archevêque et tout son clergé ainsi que tous les Catholiques venaient d'être assaillis, étaient une véritable révélation de la force de

l'Eglise au Manitoba On n'attaque avec autant de fureur, dit Mgr Dugas, que ceux que l'on redoute.

Nous devons nous réjouir au fond, de nous voir ainsi attaquer par les ennemis de l'Eglise, et nous devons profiter de cette si opportune leçon, pour comprendre qu'il est de notre devoir et plus que jamais, de nous serrer autour de notre chef, afin de travailler dans une union toujours plus parfaite, à la défense des droits sacrés de l'Eglise, et à sa toujours plus grande expansion.

Mgr Dugas termina en affirmant à Mgr l'Archevêque, que tout son clergé lui était entièrement dévoué et heureux d'accepter et de suivre au pied de la lettre, sa paternelle et sage direction, non seulement, dans les choses du domaine moral, mais aussi, sur le terrain politique.

Sa Grandeur remercia d'abord Mgr Dugas et tout le Clergé dont il s'était fait l'interprète, des paroles si réconfortantes qu'il venait de lui adresser au nom de tous, et des souhaits que tous faisaient pour lui Puis, après une revue de la situation actuelle de l'Eglise Catholique dans le diocèse, Monseigneur montra toute la perfidie de la thèse si chère à la Franc-maçonnerie sous quelque nom qu'elle se cache: " Le prêtre à la sacristie " Monseigneur supplia son clergé de ne point être dupe des ennemis de l'Eglise, qui ne veulent les cantonner à la sacristie, qu'afin de pouvoir mieux les chasser, lorsqu'ils se sentiront la force de le faire. Monseigneur supplia son clergé d'aller de plus en plus au peuple, de se mêler de plus en plus à lui, afin de, non seulement l'instruire sur ses devoirs religieux, mais encore, sur ses devoirs sociaux C'est par ce moyen, dit-il, que les clergés allemand et belge sont parvenus à former une armée compacte que la Franc-maçonnerie n'a pu ébranler. C'est, au contraire, pour avoir trop servilement accepté la formule du " Prêtre à la sacristie " que le clergé français s'est vu finalement, chassé du milieu du peuple d'abord, et aujourd'hui, de cette même sacristie

Puis, Monseigneur recommanda à tous les prêtres réunis, la lecture de l'adresse qui lui avait été présentée par les Sociétés Catholiques de St Boniface; et leur demanda de la lire en chaire à tous leurs fidèles, et de s'efforcer de créer partout, un mouvement social catholique pour la défense des intérêts catholiques et nationaux.

A L'HOSPICE TACHÉ. — Dans le cours de l'après-midi, ce fut

au tour des petits orphelins de l'Hospice Taché de St Boniface de donner à Monseigneur, une de ces séances si touchantes, et que les Sœurs Grises savent organiser avec tant d'habileté.

Tour à tour, une douzaine de petites fauvettes vinrent conter à Monseigneur, comment la Providence après avoir permis qu'elles perdissent leurs familles et leurs nids, avait su leur procurer le doux asile où maintenant, à l'abri du malheur, elles grandissent et apprennent à connaître et aimer Dieu, ainsi que celui qui leur a été donné pour père.

Après la lecture d'une touchante adresse et comme finale d'un charmant petit dialogue sur les fleurs, un superbe bouquet de roses fut présenté à Sa Grandeur. Et il se trouvait qu'une de ces roses, la reine assurément, si l'on en juge par sa beauté, cachait son cœur sous une brillante pièce d'or.

C'est, dit le petit orphelin, l'enfant de cœur de la maison, et qui présentait les fleurs au nom de toutes ses petites sœurs, c'est la petite pierre que les orphelines veulent apporter à la Cathédrale.

Monseigneur tout ému, répondit que de toutes les réceptions qu'on pouvait lui faire, aucune assurément, ne lui allait plus au cœur, que celles de ses chères orphelines. Il dit n'avoir pas de mots pour les remercier de leur offrande si généreuse pour la Cathédrale. Cette pierre que vous voulez mettre à l'édifice qui s'élève à la gloire de Dieu, je l'accepte, mes enfants, oui je l'accepte parce qu'elle est le sang de votre cœur; et que s'il y avait quelque défaut dans la construction de cet édifice, les anges feront qu'il soit réparé par cette pierre. Oui, cette pierre des orphelines est pour moi, l'assurance du succès.

A L'ACADÉMIE STE MARIE — Le soir, à huit heures, les élèves de l'Académie Ste Marie de Winnipeg, sous l'habile direction des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, donnaient une superbe séance. Elles rendirent avec un succès complet, le si beau drame chrétien du Cardinal Wiseman: "Fabiola" en anglais. Une charmante opérette française "Les Cigales et les Fourmis" vint, avec la musique, la déclamation et le chant, compléter cet ensemble charmant dont l'Académie Ste Marie possède le secret.

Une magnifique adresse fut aussi présentée à Sa Grandeur, ainsi qu'une très généreuse offrande pour la Cathédrale. De nombreuses pièces d'or, représentant la belle somme de soix-

ante et quinze piastres, étaient délicatement cousues dans les rubans de l'adresse; de sorte que, ce ne fut qu'après la séance que Monseigneur put s'en rendre compte.

Répondant à cette adresse, Monseigneur exprima son contentement et son admiration pour les succès toujours si grands de l'Académie Ste Marie.

Devant de si satisfaisants résultats, ajouta-t-il, n'est-il pas honteux de voir des gens qui se prétendent amis de la liberté et partisans de la tolérance, faire une campagne hypocrite et acharnée contre les institutions catholiques, et réclamer que les religieuses enlèvent leur costume religieux pour avoir le droit d'enseigner. Accéder à un tel désir serait la plus grande honte dont nous pourrions nous couvrir; ce serait une lâcheté sans nom. Non, jamais une pareille exigence qui nous ferait rétrograder de trois cents ans, ne trouvera crédit auprès de nous ni auprès d'un Catholique digne de ce nom. La campagne honteuse menée actuellement contre l'Eglise, par certains journaux, loin de nous ébranler, ne fait, au contraire, que nous ancrer dans notre sentiment. Elle est, en effet, une nouvelle preuve que seule, l'Eglise est l'unique rempart de la justice, de la modération et de l'équité, comme elle est aussi, un véritable foyer de science.

Aussi, garderons-nous jalousement le dépôt que Dieu nous a confié et les attaques des ennemis de l'Eglise loin de nous porter à quelque concession, ne font que redoubler notre ardeur pour la conservation intégrale de nos droits sacrés.

A LA MISÉRICORDE — Mardi matin, Monseigneur a dit la messe chez les Sœurs de la Miséricorde, qui ont été heureuses d'offrir à Sa Grandeur, tous leurs vœux de fête.

AU COUVENT DE ST BONIFACE. — La série des fêtes s'est terminée jeudi soir, par une soirée superbe donnée par les élèves du Couvent de St Boniface, dirigé par les Sœurs de Jésus et Marie.

Un drame moral et une saynète comique accompagnés de délicieuse musique, de chant et de déclamation, ont fait passer au nombreux auditoire enchanté, une soirée charmante.

Les élèves ont offert à Monseigneur, une superbe gerbe de fleurs, ainsi que deux ornements d'église pour les missions.

Très touché d'une pensée aussi délicate, Monseigneur a remercié chaleureusement les élèves, et par elles, leurs maîtresses si dévouées. Sa Grandeur a terminé en faisant accompagner sa bénédiction d'un grand congé.